



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme des études de médecine

Question écrite n° 36362

Texte de la question

Mme Marine Brenier alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation critique que subissent les étudiants de première année en médecine. Suite à la réforme de 2019, les modalités de cette première année ont été modifiées : suppression du *numerus clausus*, deux options à travailler afin de pouvoir se réorienter en cas d'échec, fin des QCM etc. Cette loi avait de bonnes intentions : diminuer le taux d'échec et permettre, dans un tel cas, de pouvoir mieux se réorienter. Pourtant, les inquiétudes sont grandes, tant chez les étudiants que chez leurs parents. La charge de travail est trop intense. Les modalités d'examen, les dates, la méthode de notation, ne sont pas transmises ou trop tardivement aux étudiants. L'interdiction de redoubler et le poids d'une moyenne éliminatoire en mineure sont une épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes qui commence à bien trop peser. De plus, pour cette année de transition, on découvre que les fonds qui devaient être débloqués afin d'augmenter le nombre de places en deuxième année (afin de supporter le cumul avec les redoublants de la PACES), ne l'ont pas été. Il est temps de réagir. Plusieurs ajustements peuvent encore être faits pour que cette année, déjà très difficile en raison du contexte sanitaire, ne soit pas encore plus terrible. Les étudiants attendent une réaction de la part du Gouvernement. Elle sollicite donc son intervention sur ce sujet dans les meilleurs délais, afin de ne pas abandonner les médecins de demain.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36362

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 juin 2021

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1314

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)